



Municipalité de Napierville

Avis public aux propriétaires d'un immeuble, aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

SCRUTIN du 7 novembre 2021

Par cet avis public, madame Julie Archambault, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble, aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale comme personne domiciliée que :

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes **propriétaire d'un immeuble** ou si vous **occupez un établissement d'entreprise** dans la municipalité **depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant**.
2. Pour avoir ce droit, **vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021**. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une **demande d'inscription (formulaire SMR-9.2)**;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, **une procuration** désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste **(formulaire SMR-9.1)**.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales de bureau ou encore sur le site internet de la municipalité au www.napierville.ca sous l'onglet Élections 2021.

Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, **vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 1^{er} octobre 2021**, après cette date vous devrez alors vous présenter devant la commission de révision au plus tard le 20 octobre 2021, **les dates et heures où la commission de révision siègera vous seront communiquées ultérieurement**.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

**Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire
(vote par correspondance – COVID-19)**

5. Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si vous êtes dans la situation suivante :

- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection **au plus tard le mercredi 27 octobre**. Un formulaire de demande est également disponible au bureau de la présidente d'élection ainsi que sur le site de la municipalité au www.napierville.ca sous l'onglet Élections 2021.

Votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

**Julie Archambault
260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0
450-245-7210 poste 230
jarchambault@napierville.ca**

DONNÉ à Napierville, ce 19 août 2021

Julie Archambault
Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 15h00 et 16h00, ce 19 août 2021.

DONNÉ à Napierville, ce dix-neuvième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt et un.

Julie Archambault
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière